

# Pollionnay

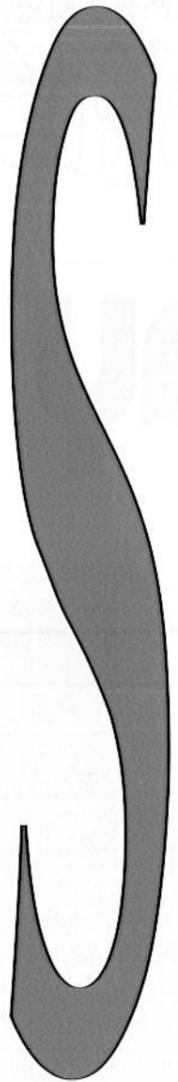


*Les pompiers, un volontariat au service de tous.*

**Sapeurs-Pompiers : dossier spécial en pages centrales**

Bulletin d'Informations  
municipales et communales

**SEPTEMBRE 1997 - N° 59**



# Sommaire

Le Mot du maire .....	3
Infos municipales :	
Grand succès de la foire.....	4
Conseil municipal.....	5
Rappel du partage des responsabilités entre maire et adjoints .....	6
Recensement complémentaire .....	7
Chasse .....	7
Commission environnement.....	7
Etat civil.....	8
Pollionnay développe ses atouts touristiques.....	8
A propos des nuisances sonores.....	9
4 <sup>e</sup> Fête du tourisme .....	9
Un nom pour l'école.....	9
La rentrée des classes à Pollionnay.....	10
Un nouvel enseignant .....	11
Les marchés communaux .....	11
Médiathèque.....	11
Dossier spécial Sapeurs-Pompiers.....	12
La vie associative	
Association des familles .....	17
La Maison des jeunes et de la culture.....	17
Club informatique.....	17
Pour tous, nouvelle activité : le bridge, c'est facile.....	17
Théâtre.....	18
Que se passe t-il à la Maison de la Rencontre .....	18
Le foot des petits à Pollionnay.....	20
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais.....	21
Correspondant de presse .....	22
Intercommunalité	
Conseil Général du Rhône .....	23
Découverte du patrimoine avec l'APRAC.....	23
Infos de la Communauté de communes - concours de poésie .....	23
Semaine nationale des retraités .....	24
Tribune du Citoyen	
Réponse à la lettre de l'équipe enseignante au Conseil municipal du 31.01.97.....	25
Lettre à Monsieur le Maire .....	25
Infos... Services...	
Association des Paralysés de France.....	25
Don du sang .....	25
Etudiants et couverture sociale.....	26
Qualidom (aide à domicile) .....	26
C.D.H.S. (Comité départemental d'hygiène sociale).....	27

Le Directeur Gérant : Monsieur Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTE, adjoint.

Dépôt légal : septembre 1997

**Le prochain bulletin paraissant fin décembre 1997, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 30 novembre 1997. Merci.**

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

Crédit photos : Hervé de Rouville

## LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés,

Voici la rentrée 1997/1998 effectuée et celle-ci dans de bonnes conditions pour notre commune.

La plus grande partie de nos associations ont œuvré au côté du Comité de la foire pour la réussite de cette manifestation. Le soleil aidant, ce fût une nouvelle fois un beau succès. Je vous adresse mes sincères remerciements pour votre dévouement au service de notre commune.

Lors de cette rentrée, de nouvelles activités vous sont proposées : un club d'informatique, une initiation ou perfectionnement à la pratique du bridge et la possibilité d'exploiter vos talents de comédien en faisant partie du groupe théâtral. Je souhaite que ces nouveaux créneaux obtiennent une forte adhésion, afin de venir intégrer dans notre village un espace de vie culturelle où chacun de nous peut trouver sa place et ainsi consolider le dynamisme de notre vie associative.

Je vous informe, que du 1<sup>er</sup> au 15 octobre, un agent recenseur sillonnera notre commune. Votre municipalité a souhaité connaître plus précisément le nombre de ses administrés. Vous trouverez, dans ce numéro, les informations sur ce recensement complémentaire.

Vous allez découvrir aussi des informations sur notre corps de sapeurs-pompiers bénévoles. L'histoire de ce corps bien particulier, la passion qui anime nos sapeurs-pompiers, mais aussi les contraintes et les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Un bénévolat bien plus contraignant que tout autre. En effet, nos sapeurs-pompiers sont appelés quelque soit l'heure, le jour, les intempéries. Savoir garder leur sang-froid et l'esprit lucide à chaque intervention mérite de leur part une concentration de chaque instant.

Il sont amenés à suivre continuellement et assidûment un entraînement physique, pratique et théorique afin de se perfectionner dans les diverses branches qui les composent.

Leurs interventions sont souvent primordiales et dépendantes de leur rapidité à se mobiliser, de l'évaluation portée sur les risques encourus et des premiers gestes à effectuer. La réussite de celles-ci est, dans bien des cas, liée à cet enchaînement et permet de mettre en place les moyens adaptés au bon déroulement de l'opération.

Quant au renouvellement des effectifs, il s'effectue petit à petit et bien souvent par candidature motivée. Des examens réglementaires viennent valider l'incorporation définitive au corps de sapeurs-pompiers.

Ce corps est donc un élément essentiel pour notre commune car il assure une certaine sécurité autour de nous. Son dévouement, sa spontanéité qui l'habite, son sens du devoir et du service, méritent d'être soulignés et je tiens à l'encourager vivement, car dans de nombreux cas, il a montré son efficacité.

Je ne peux pas m'arrêter de parler des sapeurs-pompiers sans évoquer la deuxième partie qui compose cette famille. "La clique de Pollionnay". Elle fait partie intégrante des sapeurs-pompiers et permet d'assurer à Pollionnay un air plus officiel et convivial à nos diverses manifestations ainsi qu'à nos fêtes nationales.

Nous disposons donc sur notre commune, d'une structure où la collaboration, la complicité, le sens du devoir et du service sont exemplaires. Sachons préserver et renforcer cet ensemble, dans l'état d'esprit qui l'habite aujourd'hui.

Je vous rappelle notre journée du 19 octobre 1997 où Pollionnay accueille la 4<sup>e</sup> Fête du Tourisme de l'Ouest Lyonnais. Je vous invite à participer massivement à cette fête et pour les personnes souhaitant nous épauler dans cet accueil, contactez-nous en mairie car nous aurons besoin de vous pour assurer le bon déroulement de cette journée.

Amitiés,

Le Maire,  
G. Marignier.

## GRAND SUCCÈS DE LA FOIRE

Le dimanche 7 septembre s'est déroulé sur la commune la 18<sup>e</sup> Foire, très appréciée dans toute la région. Le beau



Inauguration de la foire de Pollionnay 1997  
Section du ruban

temps étant de la partie, son succès a été à la hauteur des espérances et même au-delà.

Dès 9 heures du matin, le village s'anime, les forains sont bien installés et chacun attend l'inauguration officielle qui a lieu à 10 h 30 avec la section du traditionnel ruban tricolore.

Plusieurs personnalités étaient présentes dont M. Jean Besson (député), Georges Barriol (vice-président du Conseil général) et quelques maires des communes voisines.

Après cette sympathique cérémonie, la fanfare de Saint-Just-d'Avray entraîna nos élus dans la traversée du village, suivi de la vague des classes en "8" et de la population. Une balade a été effectuée avec musique et danse devant la maison de retraite Jean-Villard.

Au retour dans le centre, le président du Comité de la foire,



Fanfare Saint-Just-d'Avray



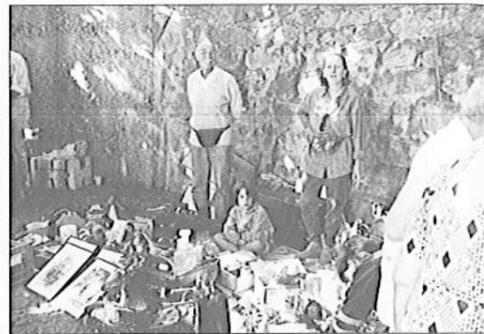
Foire de Pollionnay - Allocution du maire



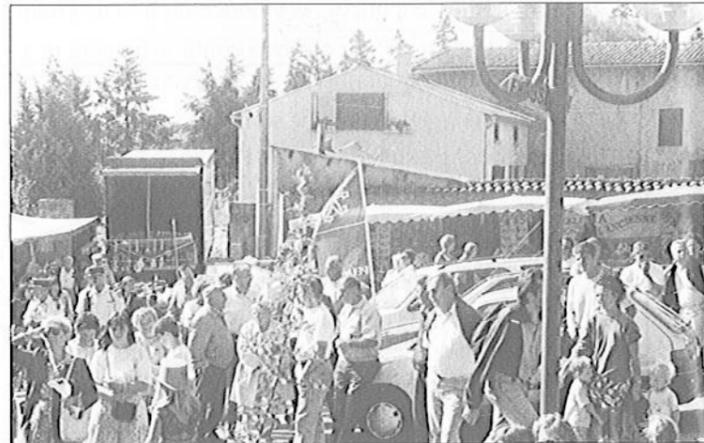
Les Classes en 8

M. Louis Chantre, présenta la "foire", ses origines, ses succès, son avenir, et remercia tous ceux qui, de près ou de loin, y ont participé.

M. Gilbert Marignier, maire, appuya ses paroles et donna



La brocante



quelques informations sur la vie présente et future de la commune.

Le maire et les élus firent le tour de tous les stands : il faut signaler la ferme-modèle qui attira beaucoup de monde, les animations pour les enfants, les expositions, la brocante qui eut un vif succès.

La fête continua toute la journée grâce au nombre important de visiteurs et acheteurs.

Hervé de Rouville.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque Conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du Conseil municipal.

### ■ SÉANCE DU 30 JUIN 1997

• Augmentation du prix des repas au restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 1997 :

- 27 F pour les adultes,
- 18,20 F pour les enfants de l'école primaire,
- 16,20 F pour les enfants de l'école maternelle.

• Accord de principe pour vendre l'ancienne école vu les nouvelles conditions : proposition de 710 000 F d'un habitant de la commune qui lui permettra de concilier maison d'habitation et implantation d'une entreprise artisanale ; possibilité de reloger l'instituteur. Vote à l'unanimité.

• Syndicat d'étude pour l'aménagement et la gestion de l'Yzeron, du ratier et du Charbonnières. Candidature à un contrat de rivière pour :

- la protection des crues,
- le plan prévention du ruissellement,
- l'amélioration de la qualité de l'eau pour Pollionnay, ce contrat permettrait notamment d'obtenir des financements conséquents pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées (station d'épuration, réseau d'assainissement) en exigeant de garder la maîtrise des choix techniques.

Le coût total serait d'un montant de 97 millions de francs dont 20 millions resteraient à la charge des 23 communes adhérentes.

Vote à l'unanimité.

• Recensement complémentaire de la population. Il aura lieu au mois d'octobre. Ceci permettra à la commune de percevoir une augmentation de la dotation globale de fonctionnement ; la contribution aux charges du département des différents syndicats augmentera. Les simulations montrent que le solde sera tout de même positif.

• Relais information service. Au mois d'octobre, dans le centre bourg, un panneau d'information sera mis en place. Une face comportera le plan de la commune, l'autre face sera consacrée à des informations touristiques et à des plaquettes réservées aux entreprises désirant se faire connaître.

La plaquette sera d'un montant de 200 F à la charge des entreprises.

D'autre part, la reproduction de ce panneau sera fait sur dépliant et mis à la disposition des habitants.

C'est l'entreprise Touraille de Pollionnay qui réalisera ce travail pour un montant de 16 850 F HT. Le panneau sera réalisé par l'Atelier Graphic de St Martin-en-Haut pour un montant de 13 700 F HT.

Des demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil général et auprès de la CRCL.

• Maison de retraite Jean Villard. Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle maison de retraite sera construite à Pollionnay. L'acquisition du terrain n'a pas encore eu lieu. Le concours d'architecture va bientôt être lancé. L'actuelle maison de retraite sera ensuite transformée en logements en copropriété.

### ■ SÉANCE DU 23 JUILLET 1997

• Modification des statuts de la Communauté Rurale des Côteaux du Lyonnais pour privilégier trois types d'actions :

- actions de réflexion et d'études, montage de dossiers pour le compte des communautés de communes ;
- actions de soutien au développement économique à l'échelle du territoire de la CRCL ;
- actions de communication à l'extérieur du périmètre de la CRCL.

• Convention entre la commune et la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour une assistance technique et juridique à la rédaction d'un nouveau contrat d'affermage et procédure de choix d'un nouveau fermier pour l'entretien du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

Coût forfaitaire 40 000 F HT. Vote à l'unanimité pour la signature de la convention.

Coût forfaitaire 40 000 F HT.

Vote à l'unanimité pour la signature de la convention.

• Le SIDESOL (Syndicat des eaux) a négocié avec la SDEI une baisse du tarif de l'eau (50 centimes le m<sup>3</sup>).

• Le contrat avec la Société MOS pour la collecte des ordures ménagères prend fin au 1<sup>er</sup> janvier 1998. La Communauté de communes doit donc entreprendre la consultation d'entreprises dans le cadre de la loi sur les marchés publics au niveau européen.

Affaire à suivre.

La collecte sélective connaît un grand succès.

## ERRATUM

Quelques erreurs se sont glissées dans le précédent bulletin municipal au chapitre des finances locales.

Le montant des charges de gestion s'élève bien à 3 095 091 F comme indiqué dans le tableau et non 309 091 F comme indiqué sur le camembert.

Par ailleurs, dans le tableau historique, il fallait lire 2 016 KF à la place de 2 106 pour les dépenses d'investissement de 1995. Enfin, à la ligne des fonds propres, il fallait lire 226 KF en 1994 et 64 KF en 1995.

Je vous prie de m'excuser pour ces regrettables erreurs.

J.P. Jasserand.

## INFOS MUNICIPALES

### ■ SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1997

- Budget : modifications nécessaires pour financer le relais information service, le dépliant touristique et les travaux de voirie de la route de la Croix du Ban.
- Informations concernant le changement d'organisation du restaurant scolaire.
- Confirmation du choix des intervenants des différentes activités périscolaires.
- Présentation des différents coûts de l'école à la charge de la commune
  - pour le restaurant scolaire : 75 732 F.
  - pour le fonctionnement de l'école : 452 252 F.

- Communication sur la rentrée scolaire : une 6<sup>e</sup> classe s'ouvre avec un nouvel enseignant : Alain Jacquet. 58 enfants en maternelle, 86 enfants en primaire, soit 144 enfants.
- Contournement autoroutier de l'ouest lyonnais : un dossier a été remis à Dominique Voynet, ministre de l'environnement, lors de sa venue à Marcy-l'Etoile.
- Construction d'une nouvelle maison de retraite : une modification ciblée du Plan d'occupation des sols sera nécessaire.
- Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de la foire.

André Brottet, adjoint.

## RAPPEL DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE MAIRE ET ADJOINTS

M. le Maire G. MARIGNIER	TOUT...		
1 <sup>er</sup> adjoint J.P. JASSERAND	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finances / Gestion</li> <li>• Ordures ménagères</li> <li>• Eau (SIDESOL)</li> <li>• Assainissement</li> <li>• POS</li> </ul>	3 <sup>ème</sup> adjoint M. TOURASSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du personnel</li> <li>• Construction et entretien des bâtiments publics</li> <li>• Eau (SIDESOL)</li> <li>• Assainissement</li> <li>• SYDER</li> <li>• Locations</li> <li>• Permis de construire, lotir, etc.</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> adjoint R. RAVEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voirie</li> <li>• Activités économiques + tourisme</li> <li>• SYDER</li> </ul>	4 <sup>ème</sup> adjoint A. BROTTET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affaires sociales</li> <li>• CCAS</li> <li>• Affaires scolaires</li> <li>• Communication</li> <li>• Associations/sports/culture</li> </ul>

## INFOS MUNICIPALES

### RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE

Le dernier recensement général en France a eu lieu en 1990. A cette date, la population de notre commune était de 1263 habitants.

Sur décision du Conseil municipal, un recensement complémentaire aura lieu dans notre commune cette année du 1<sup>er</sup> au 15 octobre. Seront interrogées seulement les personnes habitant dans des logements construits après le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

### MIEUX CONNAITRE LA POPULATION DE LA COMMUNE

Cette opération présente l'intérêt de permettre à vos élus de mieux connaître leur commune, ceci dans le but de mieux prévoir les équipements collectifs futurs.

### ET, BIEN SUR, L'AUGMENTATION DE L'AIDE DE L'ETAT...

Si ce recensement aura pour conséquence d'augmenter certaines dépenses de la commune comme la participation à l'Aide Sociale du Département ou aux Services Incendie, elle aura aussi l'avantage d'augmenter la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Bien entendu, le solde sera favorable à la commune. Merci de réserver un bon accueil à l'agent recenseur.

Un recensement général organisé par l'Etat aura lieu en 1999. Ce sera le 33<sup>e</sup> recensement, il permettra au pays de mieux connaître sa population à la veille du changement de millénaire.

J.P. Jasserand.

### CHASSE

#### DATE DES JOURS DE CHASSE POUR LA SAISON 1997/1998

##### Battues gros gibiers (chevreuils, sangliers) dans les bois

- Dimanche 14 et 21 septembre, matin.
- Lundi 6 octobre et 1<sup>er</sup> décembre, après-midi.
- Samedi 11 et 18 octobre, matin.
- A partir du samedi 25 octobre : tous les après-midi, jusqu'à la réalisation du plan de chasse (pas de battue le samedi 29 novembre 1997).

##### Petits gibiers sur tout le territoire

- Ouverture générale le 28 septembre 1997 à 8 h 00.
- Jour de chasse pendant les mois de septembre et d'octobre : uniquement le dimanche.
- A partir du mois de novembre jusqu'à la fermeture : tous les jeudis et dimanches.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

L'environnement commence pour certains sur leur balcon, pour d'autres dans leur jardin, ou aux champs. L'environnement vous interpelle ! vous passionne ! alors venez nous rejoindre. Le thème retenu pour l'année 1998 : "Le jardin".

Renseignements en mairie.

Michel Bouchard.

**YAMAHA**  
LYON  
**Alexis Motos**  
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF  
motos et accessoires  
3 et 5, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39  
atelier et pièces détachées  
32 et 34, rue Chalopin  
tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

### RESTAURANT TERRASSE

*Olivier Terrasse*

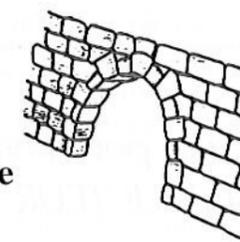
Restaurateur - Traiteur  
Spécialités Maison  
Menus Gastronomiques  
Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)  
Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

Marc BOUCHARD  
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale  
Taille de pierres  
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY  
Tél. 04 78 48 12 78



### TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

**Ets ROULET**

7, allée des Primevères  
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON  
Tél. : 04 78 59 22 64

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Clément Pocachard, le 17 juillet 1997.  
Nicolas Masson, le 19 juillet 1997.  
Coralie Saint Cyr, le 20 juillet 1997.  
Dorian Monthieux, le 13 août 1997.  
Haris Redjem, le 14 août 1997.

### MARIAGES

Laurent Freidel et Nathalie Colin, le 5 juillet 1997.  
Didier Monthieux et Anja Stoffregen, le 19 juillet 1997.  
Jean-Paul Bernabé et Emma di Rollo, le 25 juillet 1997.  
Romuald Monard et Isabelle Neu, le 23 août 1997.

### DÉCÈS

Germaine Guerpillon, le 21 juillet 1997.  
Françoise Fournier, le 7 août 1997.  
Jean Carret, le 9 septembre 1997.  
Lucie Terrasse, le 12 septembre 1997.  
4 décès au Centre Médical "Les Presles".  
8 décès à la maison de retraite "Les Aurélias".

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 1980 doivent venir se faire recenser en mairie avant le 31 octobre 1997.  
Apporter le livret de famille des parents et une carte d'identité.



## POLLIONNAY DEVELOPPE SES ATOUPS TOURISTIQUES

Ces derniers mois, la commission tourisme, sous l'impulsion de Robert Ravel, adjoint, travaille sur trois projets qui vont prendre forme cet automne.

Le premier : une aire de lavage VTT située sur un parking à proximité de la salle polyvalente. L'appareil de lavage sera actionné grâce à l'introduction d'un jeton qui sera vendu 5 F l'unité par Loisirs VTT, le tabac-presse Monthieux et la boulangerie Dader.

Le deuxième : la pose d'un panneau appelé "relais information service" à côté de la salle polyvalente. Ce panneau indiquera des informations à caractère touristique sur une face et des informations à caractère économique sur l'autre face.

Ce panneau est réalisé par l'Atelier Graphic de Saint Martin-en-Haut. Son coût : 13 700 F HT.

Le troisième : un dépliant touristique avec cette idée "d'emmener le panneau dans sa poche". Ce dépliant est réalisé par l'entreprise Touraille de Pollionnay. Son coût : 16 850 F HT.

Pour ces trois projets, les aides financières (subventions de Monsieur le Député, CRCL, Conseil général) couvrent pratiquement les frais engagés. Plusieurs personnes nous ont aidé. Parmi elles, des responsables de la Maison de la Rencontre. Que tous soient remerciés.

Tous ces efforts ont pour objet de promouvoir Pollionnay qui a un bon potentiel pour développer un tourisme de proximité et de week-end.

Toutes ces réalisations seront prêtes pour la fête cantonale de l'Office de Tourisme de l'Ouest Lyonnais qui aura lieu le 19 octobre prochain à Pollionnay.

*André Brottet, adjoint.*

## A PROPOS DES NUISANCES SONORES

Nous transmettons un extrait d'arrêtés préfectoraux concernant les nuisances sonores.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon**, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre engin, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Nous rappelons ces règles pour qu'elles soient appliquées, une manière de faire appel au civisme de chacun, facteur d'une vie collective plus harmonieuse pour tous.

*Le maire.*



## UN NOM POUR L'ÉCOLE ?

Depuis quelques mois, la commission école réfléchit à l'opportunité de donner un nom à l'école.

Des idées ont été avancées. Un astrophysicien (en lien avec l'observatoire de l'école), un philosophe, inventeur des arbres de connaissances (en lien avec un projet de l'école), une astronaute...

Des contacts ont été pris. Finalement la commission a décidé de vous consulter. Et si vous jugiez cette initiative inutile ! Et si vous aviez une idée ! Alors, répondez-nous.

*Pour la commission,  
André Brottet, adjoint.*

## À PIED, À CHEVAL, À VTT

### 4<sup>e</sup> FÊTE DU TOURISME DE L'OUEST LYONNAIS Dimanche 19 octobre 1997

- 9 h 00 : Départ Pollionnay (circuits pédestre, équestre et VTT).
- 12 h 00 : Apéritif.
- 12 h 30 : Buvette. Repas tiré du sac pour tous. Camion Pizza.
- 14 h 30 : Course de VTT/Pollionnay (2 boucles de 3 km).
- 15 h 00 : Démonstrations équestres.
- 16 h 00 : Remise de prix.

### Renseignements

Office de Tourisme de l'Ouest Lyonnais :  
04.78.87.05.21.  
Loisirs VTT : 04.78.48.15.45:  
La Randonnée : 04.78.48.12.24.  
Mairie de Pollionnay



Matériels pour l'ennoblissement textile  
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)  
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
(facultatif)

Pour notre école, je vous propose de donner le nom de :  
\_\_\_\_\_

Commentaire : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**A RETOURNER À LA MAIRIE DE POLLIONNAY  
AVANT LE 31 OCTOBRE 1997**

La commission, en dernier lieu, arrêtera un choix et vous en informera.

## INFOS MUNICIPALES

### LA RENTRÉE DES CLASSES À POLLIONNAY

Cette rentrée scolaire 1997 a été marquée par l'ouverture d'une sixième classe avec l'arrivée d'un nouvel enseignant Alain Jacquet.

#### Effectifs scolaires 1997/1998 :

- 144 enfants se répartissant ainsi :  
- 58 enfants en maternelle,  
- 86 enfants en primaire.

#### Répartition par classe :

- petite section maternelle : 21 enfants
- moyenne section : 15 enfants
- grande section : 22 enfants
- CP : 23 enfants
- CE1 : 16 enfants
- CE2 : 21 enfants
- CM1 : 15 enfants
- CM2 : 11 enfants



Instituteurs  
et auxiliaires



#### Répartition par enseignants :

- Marielle Malaguetti, maternelle, 21 petits, 8 moyens, soit 29 enfants.
- Louis Dominique Bazin, maternelle, 7 moyens, 22 grands, soit 29 enfants.
- Marie Odile Micollon, CP, 23 enfants.
- Alain Jacquet, 16 CE1, 5 CE2, soit 21 enfants.
- Roger Beaumont, 16 CE2, 4 CM1, soit 20 enfants.
- Bernard Cavassa, 11 CM1, 11 CM2, soit 22 enfants.

André Brottet,

adjoint chargé des affaires scolaires.



Classe CE2 de M. Alain Jacquet

## INFOS MUNICIPALES

### UN NOUVEL ENSEIGNANT

Bon, alors on m'a dit "une photo et quelques mots". Je me suis dit : pas de problèmes !

Tiens, j'ai une photo d'identité dans mon portefeuille... Ah ! non pas celle-ci, ah ! je fais une de ces têtes ! Bon ce n'est pas grave, je crois qu'il m'en reste une quand j'étais étudiant. Ah ! oui, la voilà ! Tiens j'avais les cheveux aussi longs... bon ! il faut trouver autre chose. Suis-je bête ! une photo des vacances, bien sûr, je sais qu'il n'y en a pas beaucoup (des photos !). Je ne peux tout de même pas me présenter en maillot de bain, ça ne fait pas sérieux ! Et si je coupais au niveau de la tête ?? Mais qu'est-ce que je vais faire du bas ensuite ? Un marque-page pour mon livre d'histoire, à mettre entre Louis XVI et Robespierre ?

Bon, bien ! Il ne reste qu'une solution, ils viendront me voir. C'est simple, dans la cour, le seul des six qu'on ne connaît pas, et bien oui, c'est celui-là.

Mais au fait, peut-être voudraient-ils connaître mon âge ? Allez une petite devinette pédagogique. lorsque j'ajoute le chiffre des dizaines à celui des unités, j'obtiens 11. Attention à ceux qui vont me vieillir !

Alain Jacquet.

### LES MARCHÉS COMMUNAUX

#### ■ MARCHÉS TRADITIONNELS

BRINDAS : le vendredi, de 8 h à 12 h.  
GREZIEU-LA-VARENNE : le mardi de 7 h 30 à 12 h.  
MESSIMY : le vendredi de 16 h à 20 h.  
POLLIONNAY : le mercredi de 8 h à 12 h.  
SAINTE CONSORCE : le dimanche de 9 h à 12 h.  
THURINS : le jeudi de 7 h à 12 h.  
VAUGNERAY : le mardi et le samedi de 7 h à 13 h,  
YZERON : le dimanche de 9 h à 12 h.

#### ■ MARCHÉS BIOLOGIQUES

GREZIEU-LA-VARENNE :  
- le vendredi, halles de Grézieu, de 15 h à 19 h ;  
- le samedi, route de Bordeaux, de 13 h à 16 h.

### MÉDIATHÈQUE

Notre médiathèque a ouvert ses portes le jour de la foire sur une nouvelle exposition qui nous concerne tous : elle est intitulée "dépendances à tout âge".

Une documentation choisie, présentée sous forme d'affiches, classeurs, livres et documents divers destinés à tous les âges, est à votre disposition durant un mois environ. N'hésitez pas à venir et à emprunter ces livres pour vous permettre une consultation plus approfondie.

En cette période de rentrée, rappelons que la médiathèque est un lieu d'ouverture et d'échange qui accueille :

- petits et grands les mercredi, samedi, dimanche, de 10 h à 12 h ;
- les classes de l'école primaire durant le temps scolaire le lundi matin, ainsi qu'occasionnellement pour "l'heure du conte" ;
- les résidents de la maison de retraite une fois par mois.

L'inscription pour l'année 1997 est de 30 F pour les livres et documents sonores, avec un complément de 60 F pour les vidéos. L'inscription est gratuite pour les enfants jusqu'à 14 ans.

Une vingtaine de bénévoles assurent l'animation de la médiathèque et accueilleront volontiers de nouvelles disponibilités et compétences ignorées...

...Il n'est jamais trop tard pour "faire sa rentrée" à la médiathèque de Pollionnay !

Tristane Almosnino.

## Jacques Poix Communications

PAO  
PHOTOCOPIE  
N & B - COULEUR  
IMPRIMERIE  
PAPETERIE

CREE  
COPIE  
IMPRIME

2 ADRESSES  
POUR MIEUX  
VOUS SERVIR

50, av. Victor Hugo  
T A S S I N  
Tél. : 04 78 34 89 18  
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud  
C R A P O N N E  
Tél. : 04 78 44 87 66  
Fax : 04 78 44 62 35

## UNE ORGANISATION À L'ÉCHELLE DU RISQUE

**SAPEUR-POMPIER, une vocation fascinante de par son rôle, son fonctionnement, son matériel. Il n'en demeure pas moins que leurs missions, leurs compétences et leurs responsabilités sont pratiquement méconnues du grand public.**

En France, la sécurité civile est

l'affaire de l'Etat, des départements et des communes. Au sein de l'Etat, c'est le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire qui est chargé de la sécurité civile. Dans certaines circonstances, le ministre de la défense prête son concours. Sur le terrain, moyens nationaux et locaux, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, spécialistes civils, militaires et secouristes agissent de concert. L'évolution des modes de vie a rendu nos concitoyens de plus en plus vulnérables aux risques naturels ou technologiques. Dans le même temps, leur degré d'exigence en matière de sécurité n'a cessé d'augmenter. La sécurité civile française a l'ambition de répondre à ces enjeux en développant **une prévention, une prévision et une planification des secours efficaces.**

La sécurité civile répond à une triple demande des Français :

- la protection des personnes, de l'accident dans la vie courante à la catastrophe exceptionnelle ;

- la protection de l'environnement, du feu de forêt, à la lutte contre les pollutions ;

- la protection des biens matériels, de la prévention des incendies aux secours lors des inondations.

Les sapeurs-pompiers sont au premier rang des acteurs qui satisfont, dans la vie quotidienne, ce besoin de protection.

Il existe trois catégories de sapeurs-pompiers : les **civils professionnels, les volontaires et les militaires.**

Les 23 300 civils professionnels appartiennent à la fonction publique territoriale. Les 204 900 volontaires, pour les deux tiers salariés du secteur privé, sont rémunérés à la vocation par leur collectivité locale d'emploi. Les militaires de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon des marins-pompiers de Marseille, regroupent respectivement 7 000 et 1 500 hommes

### ■ LE CORPS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE POLLIONNAY

Effectif au 01.09.1997 :

- 16 dont 1 femme ;
- 2 sous-officiers (1 adjudant, chef de corps ; 1 sergent, adjoint au chef de corps) ;
- 14 hommes du rang (1 caporal chef, 2 caporaux, 11 sapeurs) ;

Moyenne d'âge : 31 ans.

- 15 possèdent l'A.F.P.S.,
- 12 possèdent le C.F.A.P.S.E.,
- 9 possèdent le C.F.A.P.S.R.,
- 3 le sauvetage déblaiement.

Matricule Nom et prénom	Profession	Dates d'entrée	Grade
019 BROSSARD David	Ouvrier qualifié	1991	Sapeur
020 BROSSARD Laurent	Ouvrier agricole	1991	Sapeur
015 BROSSARD Lucien	Employé	1985	Sapeur
013 CHANTRE Jean-Michel	Agriculteur	1983	Sapeur
017 DELORME Jean-Marc	Agriculteur	1989	Caporal
016 DELORME Patrick	Agriculteur	1988	Sapeur
039 GALLONE Xavier	Etudiant	1996	Sapeur
007 GIRAUD Paul	Fonct Pub C	1986	Caporal chef
021 MARTIN André	Ouvrier qualifié	1991	Sapeur
038 MONNIER Benjamin	Etudiant	1996	Sapeur
006 PICOTIN Henri	Fonct Pub C	1986	Adjudant
014 POCACHARD Patrick	Ent. esp. verts	1984	Sapeur
008 RIVOIRE Paul	Plombier	1986	Caporal
005 TERRASSE Olivier	Commerçant	1984	Sergent
025 TERRASSE Sophie	Commerçant	1994	Sapeur
037 VERNAISON Mickael	Apprenti	1995	Sapeur

**LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES** constituent l'ossature des services d'incendie et de secours. Avec 3 000 femmes, ils représentent 86 % de l'effectif des sapeurs-pompiers. Ils sont majoritairement implantés dans les départements ruraux. On en dénombre en moyenne 2 000 par département et les deux tiers ont moins de 40 ans. Parmi ces 204 900 volontaires, il y a 7 500 médecins, pharmaciens et vétérinaires. Les volontaires sont surtout présents au sein des centres de secours (Vaugneray) et constituent exclusivement les centres de première intervention (Pollionnay). Leur rôle est donc prépondérant dans la distribution des premiers secours.

### ■ FORMATION

Après les interventions, la formation est la seconde activité importante.

#### ■ SECOURISME :

**A.F.P.S.** : attestation de formation aux premiers secours.

**C.F.A.P.S.E.** : certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe.

**C.F.A.P.S.R.** : certificat de formation aux activités de premiers secours routiers.

#### ■ LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Brevets de caporal, de sergent et d'adjudant.

#### ■ RESPONSABLE D'INTERVENTION :

Brevets de sergent et d'adjudant (chef d'agrès).

- Pour se perfectionner, le service départemental propose des stages divers (risques en milieux périlleux, risques chimiques, etc.).

- Une manœuvre mensuelle a lieu chaque premier dimanche du mois à 9 heures.

- 3 manœuvres intercommunales ont lieu, par an, avec les corps de sapeurs-pompiers voisins.

- Des manœuvres ont également lieu dans les maisons de retraite, groupe scolaire, etc.

- Il est aussi procédé à des recyclages pour le secourisme, les sous-officiers, officiers et chef de corps.

- Jusqu'à présent, ces stages sont réalisés pendant les périodes de congés ou pris sur le temps des loisirs.

### ■ LE MATÉRIEL

- 1 V.S.A.B., voiture de secours aux asphyxiés et blessés pour le transport des blessés sur les hôpitaux.

- 1 V.P.I., véhicule de première intervention pour la lutte contre l'incendie.

- 1 V.L.T.T., véhicule léger tout terrain pour la lutte contre les feux de forêt.

- 1 V.T.U., véhicule toute utilité.

- 1 M.P.R., motopompe portative et remorquable.

- 1 remorque porte-tuyaux.

Se trouve réparti dans les véhicules, le matériel principal suivant :

- matériel de réanimation, d'oxygénothérapie,
- 7A.R.I. (appareils respiratoires isolants), pour la protection individuelle du sapeur-pompier en milieu toxique,

- 1 motopompe portative pour inondations de locaux,

- 1 groupe électrogène avec projecteurs,

- 1 coussin de levage à air,

- 2 tenues anti-guêpes,

- 3 radios mobiles, etc.,

et aussi : 1 station radio fixe à la caserne, 2 radios portatives.

### ■ LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Il existe dans chaque département un établissement public appelé Service départemental d'incendie et de secours.

Il est composé :

- d'un C.O.D.I.S. (Centre opérationnel départemental),

- d'une D.D.S.I.S. (Direction départementale),

- d'un C.T.A. (Centre de traitement de l'alerte, qui reçoit et traite tous les appels émanant du 18).

Le département du Rhône est actuellement divisé en deux :

- un service COURLY,

- un service hors COURLY où est rattaché le centre de première intervention de Pollionnay, pour tout ce qui touche aux opérations de secours (alerte, demande de renfort, informations, formation du personnel et rapports d'interventions), mais pas pour le financement. La commune de Pollionnay assume toutes les dépenses de fonctionnement de son corps de sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers sont placés sous les ordres du maire, lorsque les secours sont limités à la commune et assurés par ses moyens. Dès que l'intervention dépasse les capacités de la commune, l'engagement et la coordination des secours relèvent de la responsabilité du préfet (ex. plan rouge).

Lors d'une demande de renfort sur la commune, en matériel de désincarcération, ambulance, grande échelle ou engin incendie, le C.T.A. du Rhône décide de la provenance de celui-ci et est essentiellement envoyé du centre de secours de Vaugneray.

### ■ MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Les missions qui leur sont attribuées sont nombreuses et exigent des sapeurs-pompiers qu'ils soient aujourd'hui de véritables techniciens du risque. Parmi les principales missions, on peut citer :

- les feux de toutes sortes (forêt, habitation, usine, véhicule, etc.) ;

- les accidents de circulation, les accidents de travail, les assistances à personne (domicile, lieu public), les recherches de personnes, les inondations, les pollutions, les destructions de nids de guêpes, etc.

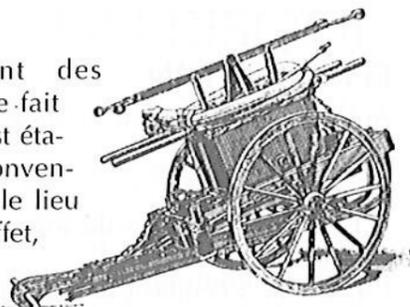
## ■ COMMENT LES APPELER

Un numéro unique "le 18", le standard est situé à Lyon et opérationnel 24 h/24. Après un appel, quelques secondes suffisent pour que tous les sapeurs-pompiers de la commune concernée soient alertés en même temps, et ceci par l'intermédiaire d'appareils d'appels sélectifs, appelés plus couramment "BIPS", que chacun possède sur lui la journée. Et la journée, ce sont ceux qui sont disponibles à ce moment-là qui interviennent. La nuit, c'est l'équipe de garde (une semaine sur deux) qui se déplace, la deuxième équipe n'étant appelée qu'en cas de renfort.

## HISTORIQUE DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE POLLIONNAY

- 1903 Souscription auprès des habitants de la commune pour l'achat d'une pompe à bras pour la lutte contre l'incendie.
- 1904 Achat de la pompe à bras et de ses accessoires : 100 seaux en toile, 16 m de tuyau cuir, 16 m de tuyau toile. Vu que la commune possède une pompe à bras, le Conseil municipal décide de créer une subdivision de sapeurs-pompiers dont l'effectif sera de 34 hommes. Arnaud ESTEVE fut nommé lieutenant chef de corps. Un règlement de 20 articles définit l'organisation du corps. Le

prompt ralliement des sapeurs-pompiers se fait par clairons, où il est établi une sonnerie conventionnelle indiquant le lieu du sinistre ; à cet effet, la commune est divisée en 4 sections. La pompe, d'un débit de 310 l/mn, manœuvrée par 10 hommes, était tractée par hommes ou cheval.

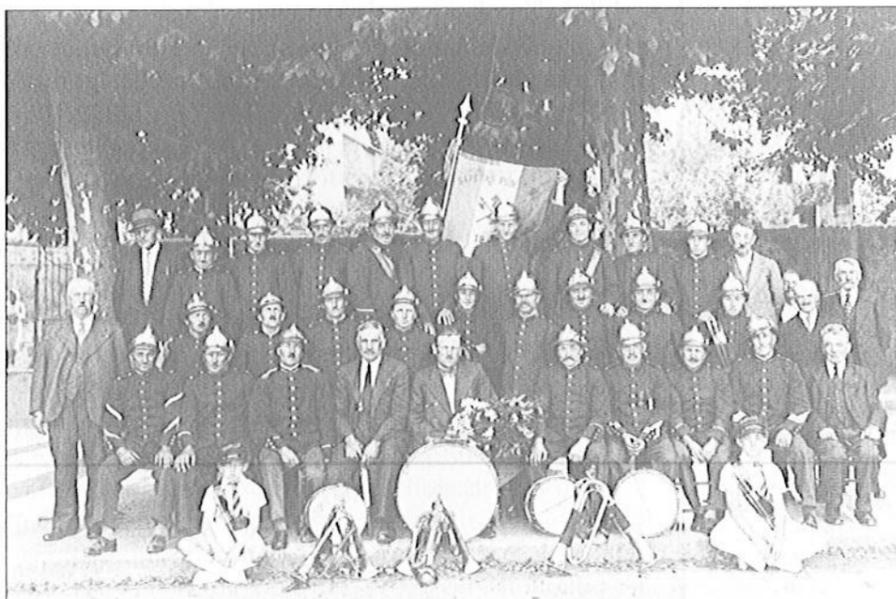


- 1914 L'effectif est réduit, 18 pompiers sont mobilisés.
- 1920 L'effectif est de 37 hommes.
- 1940 Des anciens sapeurs-pompiers sont rengagés, en remplacement de ceux mobilisés, et ceci pour la durée des hostilités.
- 1952 Achat d'une motopompe portative et remorquable d'un débit de 500 l/mn à 10 bars.
- 1970 Achat de casques en acier inoxydable pour remplacer les anciens. Achat d'un véhicule Peugeot D4B pour tracter la motopompe (réformé dans les années 80).
- 1980 Achat d'un véhicule Citroën C35 pour la lutte contre l'incendie.
- 1984 Achat d'un véhicule Peugeot J9. Les blessés peuvent être conditionnés mais transportés sur les hôpitaux par le centre de secours de Vaugneray.
- 1988 Achat d'une base radio et d'appareils d'appels sélectifs (Bips) pour l'alerte.
- 1989 Construction de la nouvelle caserne de 150 m<sup>2</sup>.

1991 Achat du V.S.A.B. (voiture de secours aux asphyxiés et blessés). Désormais le transport des blessés sur les hôpitaux peut être réalisé par Pollionnay.

1994 Terrasse Sophie, première femme sapeur-pompier à Pollionnay.

**Les chefs de corps qui se sont succédés jusqu'à ce jour :**  
 Arnaud ESTÈVE,  
 Pierre TISSEUR,  
 J. THOLLET,  
 Jean-Marie FAIZANT,  
 J.F. Blaise LARDELLIER,  
 Yves MORETTON,  
 Yannick BIRET,  
 Henri PICOTIN.



## ■ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS ET LA CLIQUE

Créée en 1974, elle joue un rôle important dans le maintien de l'ambiance de la grande famille qu'est celle des sapeurs-pompiers.

Ses activités sont :

La gestion de fonds provenant :

- du bal du 13 juillet,
- d'une soirée dansante,
- de la présentation du calendrier,
- des dons divers,
- des vacances (indemnités des sapeurs-pompiers en fonction du grade et du nombre d'heures d'interventions effectuées).

Par ces ressources, l'amicale permet de fêter Ste Barbe au restaurant et d'organiser un voyage annuel, etc.

Elle assure aussi financièrement les stages de formation du personnel et contribue à l'achat de véhicules et de matériel (200 000 francs pour ces dix dernières années).

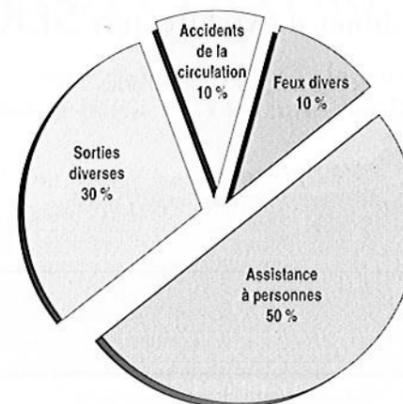
La clique des sapeurs-pompiers, depuis la création du corps, a toujours été active et présente lors des commémorations du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre et de la Ste Barbe (patronne des sapeurs-pompiers). Par sa présence, elle permet de rehausser les défilés qui, sans elle, seraient bien tristes.

## ■ NOMBRE D'INTERVENTIONS RÉALISÉES

1986 : 34	1990 : 72	1994 : 84
1987 : 35	1991 : 76	1995 : 76
1988 : 46	1992 : 37	1996 : 67
1989 : 34	1993 : 54	1997 : 68

au 8 septembre

Exemple de répartition pour l'année 1996 :  
 67 interventions pour 727 heures



## ■ PRINCIPAUX COLLABORATEURS DES SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers ont obligation de se limiter aux missions qui leur sont dévolues et c'est ainsi que chaque fois qu'il est nécessaire ou obligatoire, ils travaillent en étroite collaboration avec les services suivants : médecin privé, SAMU (service d'aide médicale d'urgence), gendarmerie, EDF, GDF, service de voirie, etc.

## ■ RECRUTEMENT POUR ETRE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

- Etre de nationalité française
- Dès 16 ans avec autorisation des parents
- Etre homme ou femme
- Accord du maire
- Passer une visite médicale et être apte physiquement.

## ■ DES DROITS POUR FAVORISER LE VOLONTARIAT

**Des mesures d'ordre financier en direction des employeurs :**

- L'employeur peut bénéficier de certains avantages financiers, notamment s'il maintient la rémunération du sapeur-pompier volontaire pendant son absence.
- Ces mesures sont étendues aux travailleurs indépendants et aux membres des professions libérales.
- L'employeur peut bénéficier par ailleurs d'un abattement de ses primes d'assurance incendie.

**Des mesures prises en faveur du sapeur-pompier volontaire :**

- Le sapeur-pompier volontaire n'est pas sanctionné en termes de congés payés, d'ancienneté ou de prestations sociales en raison de son temps d'absence pour interventions ou pour formation.
- Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une protection particulière dans son emploi. Son activité ne peut être à l'origine d'une sanction disciplinaire, d'un déclassement ou d'un licenciement professionnel.
- Le droit à vacation du sapeur-pompier volontaire apparaît pour la première fois dans une loi. Ces vacations ne sont soumises à aucun impôt ni prélèvement social.

## QUEL EFFORT FINANCIER POUR NOTRE SÉCURITÉ ?

Les petites communes comme la nôtre ne disposent pas de comptabilité analytique qui pourrait permettre de connaître chaque année avec précision les coûts engendrés par les différents services. Tout juste les collectivités importantes (comme par exemple la toute nouvelle Communauté de Communes) disposent-elles d'une comptabilité fonctionnelle qui permet de connaître la répartition des dépenses selon 9 fonctions comme l'action économique, culture et vie sociale, santé, etc.

Néanmoins, il nous est apparu intéressant de porter à la connaissance de chacun ces coûts bien que certains d'entre eux soient le résultat d'une estimation et que ces coûts sont donc donnés à titre indicatif.

### LE PRIX DE NOTRE SÉCURITÉ

Le coût de fonctionnement annuel rapporté au nombre d'habitants est donc de presque 85 F. A cela, il convient d'ajouter les investissements qui se montent à un total de 326 504 F pour les 8 dernières années, soit en moyenne 32,31 F par an et par habitant. Cela peut paraître élevé dans l'absolu. Néanmoins, chacun

de nous pourra le comparer à d'autres dépenses qu'il fait lui-même au long de l'année ce qui relativisera déjà beaucoup les choses.

Celles et ceux qui ont déjà eu recours à leur service pour eux-mêmes ou pour l'un de leurs proches trouveront sans doute vraiment que ce n'est pas cher du tout. En effet, c'est bien grâce à ce modeste effort financier et surtout grâce au dévouement de cette poignée d'hommes et de femmes que nous avons à notre porte des volontaires qualifiés prêts à nous porter secours dans les plus brefs délais.

### LA FACE CACHÉE DE LA PLANÈTE...

Si nous levons tous les yeux au son de leur PIM...PON..., je ne voudrais pas terminer cet article sans remercier nos pompiers actuels et passés aussi, pour un travail bien discret au fond de leur local pour entretenir leur matériel, ou encore pour le temps pris sur leurs loisirs pour se former, et encore pour assurer les tâches administratives...

Merci à tous et toutes, pour notre sécurité.

Jean-Paul Jasserand,  
Adjoint aux finances.

DÉPENSES	EN 1996
Habillement	2 402,58 F
Carburants	3 883,00 F
Entretien matériels divers	3 371,93 F
Entretien véhicules	13 351,17 F
Entretien Bips	678,37 F
Visites médicales et produits pharmaceutiques	3 342,39 F
Vacations	31 752,74 F
Assurance bâtiment	375,00
Assurance véhicules	7 063,00
Assurances personnel	2 161,00 F
Chauffage - électricité (1)	1 500,00 F
Téléphone	1 566,00 F
Droits d'auteurs / bal	321,46 F
Particip. service incendie du département (2)	34 842,50 F
<b>Total</b>	<b>106 611,14 F</b>
Coût annuel rapporté au nombre d'habitants	84,41 F

(1) estimations  
(2) si nous n'avions pas de centre de secours sur la commune, ce coût serait de 72 622,50 F

## ASSOCIATION DES FAMILLES

L'association, malgré les difficultés, se maintient et espère bientôt pouvoir redémarrer normalement. Elle recherche des bénévoles pour relancer ses activités... un cours de couture doit commencer dans quelques temps.

Il serait agréable qu'une personne puisse se charger de la présidence, charge peu prenante, une assemblée générale annuelle, une ou deux réunions par trimestre suivant les besoins pour mettre en place quelques manifestations, fête des mères, sorties pédestres familiales, bourse aux vêtements, etc. Pour le président ou son remplaçant, une assemblée générale à la Fédération, un congrès tous les deux ans (ouvert à tous les adhérents). Cette année, il aura lieu à Versailles les 15 et 16 novembre (transport gratuit).

La cotisation 1998 reste à 120 F (revue comprise). La Fédération possède un chalet au Plan d'Hotonnes (Ain). Réservation au 04.78.24.66.29.

La famille fait notre force, aidez-nous à la défendre.

Hervé de Rouville,  
tél. 04.78.48.12.94.

## LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

organise une journée "RENCONTRE", le samedi 18 octobre 1997, à partir de 14 heures, au local MJC.

- Divers jeux et tournois.
- Dialogues sur les projets de la MJC.
- Pot et "p'tite bouffe" offerts aux participants.
- une p'tite soirée pour les "tardifs" et les autres.

Bienvenue à tous !

Pour la MJC,  
Victor Feliciano.

## CLUB INFORMATIQUE

Réunion pour organiser l'activité, le jeudi 2 octobre à 20 h 30, salle informatique du groupe scolaire.

## POUR TOUS NOUVELLE ACTIVITÉ : le bridge, c'est facile !

A partir du mois d'octobre, il vous est proposé à raison de 2 heures par semaine :

- des cours d'initiation qui, grâce à une nouvelle méthode, vous permettra de jouer en 10 minutes ;
- des cours de perfectionnement pour ceux qui possèdent déjà les notions de base.

Les cours, au prix de 35 F (le premier cours étant offert), organisés par des moniteurs diplômés de la FFB, auront lieu soit l'après-midi, soit en soirée en fonction du désir des participants.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme Nicole Madelaine, tél. 04.78.48.16.90.



Mécanique • Carrosserie  
Peinture  
Vente neuf & occasion

**GARAGE CHAPOLARD**

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE  
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

## Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François / Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

## AUTO-ECOLE DE CHARBONNIERES

Conduite  
accompagnée  
à partir de 16 ans

**Gérard CORNU**

4, avenue de la Victoire  
CHARBONNIERES-LES-BAINS

Tél. : 04 78 87 17 30  
(RÉPONSEUR)

## PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h



## THÉÂTRE

Il était une fois... Ainsi commence, en général, toute bonne histoire que l'on raconte aux enfants. Avec quelle

attention ils nous écoutent ! Nous sommes alors satisfaits d'avoir éveillé leur curiosité, suscité leur intérêt. Même si leur imaginaire développe ces histoires à un point que nous ne pouvons évaluer, les enfants restent passifs alors qu'il souhaitent, souvent, participer.

**C'est pourquoi, avec la MJC, nous avons décidé de proposer aux enfants de devenir acteurs de leurs rêves**

Comme dans toutes activités, un soutien est souvent utile, déjà pour éviter que les enfants ne se dispersent et ne perdent ainsi l'intérêt qu'ils portaient à leurs activités, mais aussi pour les initier à certaines techniques qu'il faut acquérir.

Souvent, il ne faut que les aider à découvrir ce qu'ils possèdent en eux, révéler leurs potentiels, sans toucher à l'essence même de leurs personnalités : la **spontanéité**.

Incité par mes enfants qui m'entendent souvent parler de théâtre, répéter mes rôles, j'ai souhaité faire partager mon plaisir de "jouer la comédie" avec eux et les enfants de la commune.

C'est pourquoi, chaque mardi, de 17 h 30 à 18 h 30, nous accueillerons à la salle des associations les enfants de 6 à 9 ans, inscrits à l'activité "**initiation théâtre**" de la MJC.

Pour des raisons pratiques, il ne sera pas possible d'avoir plusieurs groupes et le nombre d'enfants sera limité à 12 participants.

Afin d'acquérir le peu de matériels nécessaires, une cotisation de 150 F sera demandée aux parents pour un enfant, 100 F pour les enfants suivants (cassettes audio, maquillage, petit matériel pour confectionner des décors et des costumes, etc.).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez me contacter à mon domicile au 04.78.48.16.32 ou téléphoner à la MJC au 04.78.48.10.03.

*Gilles Garlet.*



## QUE SE PASSE T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

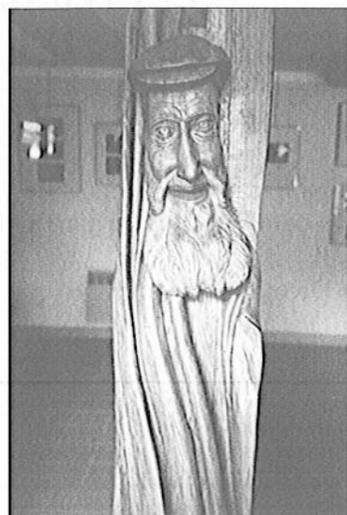
### EXPOSITION FOIRE DU 7 SEPTEMBRE

Comme à l'accoutumée, la foule se pressait ce jour-là au local de la Maison de la Rencontre où s'exprimait la créativité sous différentes formes :



- dans les aquarelles aux tons doux de R. Daru et dans sa dextérité d'exécution, le temps d'un après-midi, les visiteurs ont vu naître sous son pinceau la belle petite chapelle de Châteauvieux dans son environnement de calme ;
- dans la maîtrise des tons plus soutenus de celles de M. R. Stricher, et notamment dans ses portraits et ses nus qui révèlent son regard de femme ;
- par la sculpture, Nicolas Artheau laisse libre cours à ses fantasmes alors que Guillaubey met en valeur la noblesse de la matière : marbre et bronze ;
- par ses photos et son magnifique "Joseph" en merisier, Philippe Denis nous brossait là le portrait authentique de ce vieux paysan dans son cadre d'un autre âge et pourtant d'aujourd'hui.

Artistes amateurs, direz-vous ? Ce qualificatif a-t-il un sens



lorsque la main a donné avec précision ce que l'œil avait capté avec justesse ?

La Maison de la Rencontre remercie chaleureusement tous ces "Artistes" avec un grand A pour leur aimable collaboration.

### SOIRÉE AFRICAINE

La Maison de la Rencontre propose pour le vendredi 24 octobre 1997, à 20 h 30, salle municipale, une soirée intitulée "**Regard sur la Mauritanie**".

Au programme :

- Diaporama "Entre océan et désert" présenté par Josette Marignier et Marc Joyet.
- Dégustation de thé mauritanien.
- Musique et danses africaines exécutées par Lassine Coulibaly, percussionniste, et Aïcha Diallo, danseuse guinéenne. Un duo à ne pas manquer.

Participation : 10 F pour les jeunes de 8 à 15 ans ; 40 F pour les adultes.

Les bénéfices de cette soirée seront versés au profit d'un projet de village mauritanien.

Retenez dès aujourd'hui votre soirée du 24 octobre.

### ACTIVITÉS DIVERSES

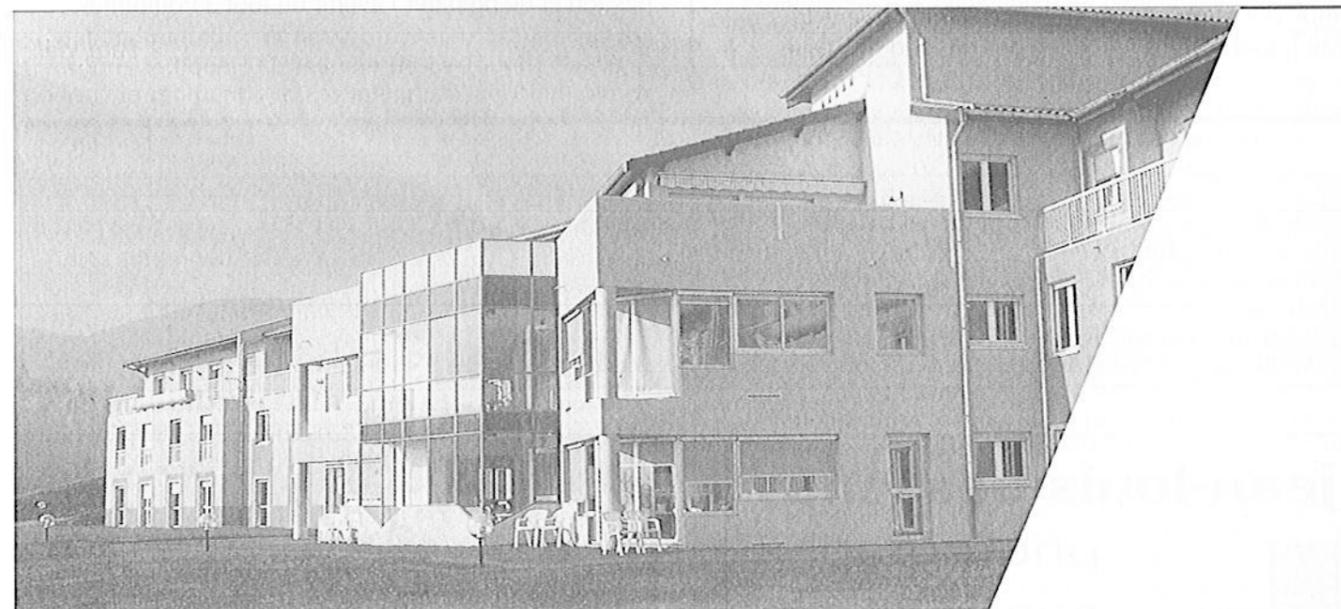
En cette période de rentrée, la Maison de la Rencontre reste à la disposition de tous pour organiser ou reprendre des activités à la demande, dans la mesure de ses possibilités : cours d'anglais, de dessins, de peinture... d'astrologie... sorties culturelles... ou toutes autres activités qui seront étudiées et mises en place au prorata des inscriptions. Contactez-nous au 04.78.48.10.89 ou au 04.78.48.13.75.

### DIMANCHES-CAFÉ

Ceux-ci se poursuivent le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, de 10 h à 12 h.

Des bénévoles vous accueillent autour d'un café, d'un chocolat ou d'un jus de fruit, selon la saison ou le goût de chacun, dans une ambiance chaleureuse.

*Pour l'équipe animatrice,  
J. Chavand.*



Les **Aurélias Pollionnay**

69290 Pollionnay par Craponne  
Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

## LE FOOT DES PETITS À POLLIONNAY

Est-ce la proximité de la Coupe du monde en 1998 qui enflamme la troupe des petits footballeurs ?

Mercredi 10 septembre a lieu le 1<sup>er</sup> entraînement de la rentrée, au stade Jean-Benoit Morel à Pollionnay, de 14 h à 16 h.

22 petits joueurs de 5, 6, 7, 8 ans (et il en manque !) et 9 joueurs un peu plus âgés, tous chaussés de crampons, armés de protège-tibias avec un cœur énorme, se pressant avant l'heure sur le stade.

Que faire devant une telle invasion, aussi agréable que prometteuse ? Eh bien, il faut faire face et ne pas décevoir tous ces jeunes passionnés et déterminés qui attendent beaucoup des adultes.

Pour répondre à leur première attente, nous avons des bénévoles mais en nombre insuffisant.

Si vous pouvez vous rendre libre régulièrement le mercredi (scolaire) de 14 h à 16 h au stade, manifestez-vous, nous vous remercions par avance.

Djamel Redjem habitant à la Croix du Ban qui, avec deux footballeurs opérationnels et un troisième en réserve (âgé de 1 mois !), malgré son travail, trouve le temps d'assurer sportivement et parfaitement ce créneau horaire. Nous le remercions du fond du cœur.

Jérôme Gervais, jeune entraîneur dont le talent et la passion "n'attendent pas le nombre des années" est malheureusement bloqué, pour l'instant, par une vilaine bactérie.

Bénévole, aussi, votre serviteur soussigné qui fait de son mieux pour apporter sa modeste collaboration.

La municipalité nous octroie en outre, et nous l'en remercions vivement, la collaboration conviviale de Victor Féliciano, animateur, à la MJC.

Actuellement, il ne peut assurer ces deux heures hebdomadaires (pendant la scolarité) complètement et régulièrement. Devant le nombre d'enfants, il serait fortement souhaitable d'avoir son concours régulièrement, chaque mercredi de 14 h à 16 h.

De grands panneaux publicitaires sont en voie d'installation sur le stade.

Toute personne ou entreprise intéressée par la publicité et par le sport sera la bienvenue.

Bien sûr, un serpent de mer réapparaît régulièrement, c'est l'aménagement et l'entretien correct du stade, c'est-à-dire d'une qualité moyenne et acceptable. Tuons ce serpent de mer.

Les petits footballeurs remercient **tous ceux** qui, par leur collaboration active leur permettent de vivre leur passion et de préparer l'avenir du foot à Pollionnay.

Paul Vial.



## SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

### LES PROJETS AUTOROUTIERS DANS L'OUEST LYONNAIS ...vers un maillage inadmissible !...

Rappelons que trois grands projets autoroutiers menacent l'Ouest lyonnais. Liés les uns aux autres, bien que dans des conditions différentes, ils constitueraient – en cas de réalisation – un maillage destructeur pour l'ensemble de notre région, même si deux d'entre eux concernent aussi des régions voisines : le Beaujolais pour l'A89, la vallée du Gier et les Coteaux du Jarez pour l'A45.

**L'A89 LYON-BALBIGNY** - Avec une double antenne de raccordement avec la RN7, dont celle de La-Tour-de-Salvagny aboutissant au Charpenay (Lentilly), elle constituerait le point de départ du C.O.L. (Contournement Ouest de Lyon). Ce projet fait suite à une décision ministérielle (6.7.94), prise après que plusieurs fuseaux aient été avancés depuis 1991. Sous le prétexte d'avoir été initié avant la circulaire Bianco (15.12.92), ce projet n'a donné lieu à aucune concertation réelle avant la décision ministérielle, et comme nombres d'élus, les associations, de Chatillon-d'Azergue à Morancé ont été placées devant le fait accompli.

Signalons que dans sa lettre au préfet, le ministre des transports indique : "L'antenne de La-Tour-de-Salvagny pourra, le moment venu, s'intégrer à un itinéraire de contournement ouest de l'agglomération lyonnaise" (6.7.94).

Parce que cette liaison autoroutière ne s'impose pas, avec le risque de faire disparaître la coupure verte existante (Les Chères) entre Villefranche et Lyon, et parce que son antenne de La-Tour-de-Salvagny constituerait l'amorce du C.O.L. par les Coteaux du Lyonnais, **l'association SCL soutient les comités locaux** qui s'y opposent et **demande la suppression du projet** et un véritable débat avec les populations concernées.

**L'A 45 entre LYON et SAINT ETIENNE** - Elle a pour objet le doublement de l'actuelle A47 (gratuite) par une voirie nouvelle, à péage, à quelques mètres au nord de l'actuelle, à travers les Coteaux du Jarez.

Réclamée par les élus stéphanois et la C.C.I. (sous prétexte de désenclavement économique), elle a fait le 15.11.1993 l'objet d'un débat à Saint Etienne, se référant à la circulaire Bianco. Ce débat a été conduit de façon à insister sur sa nécessité, devant des élus locaux peu ou mal informés. Aucune information n'a été fournie par la suite aux populations concernées ; et les alternatives proposées ont été systématiquement minorées et discréditées, qu'il s'agisse de la requalification à 3 voies de l'A47, ou de la restructuration de la voie ferrée Stelyrail, qui devait "coûter aussi cher" pour une faible croissance du trafic !

Aujourd'hui, le passage à 3 voies de l'A47 ne paraît plus insurmontable. Et pour 1,8 milliards (et non 4 comme dit

lors du débat 1993), le Stelyrail peut permettre de **tripler** le nombre de voyageurs "pendulaires" (domicile-travail) et non l'augmenter seulement de 30 % comme affirmé en 1993.

Les habitants n'ayant pu être informés, le préfet de région a pu parler de "large consensus" en faveur du projet, conduisant le ministre des transports à signer le cahier des charges le 18.11.1994.

Depuis, élus et associations se heurtent à la même réponse : "il y a eu débat en 93-94, il ne s'agit plus de revenir sur une décision prise". Il est, là aussi, utile de signaler que, dans ce cahier des charges, il est fait mention de son raccordement avec un éventuel contournement ouest de Lyon.

Contre ce projet, la S.C.L. a adressé ses remarques en préfecture, le 18 juillet 1997 (suite à la consultation organisée par le préfet, à Lyon, le 13 juin. Ses comités sont solidaires de ceux du canton de Mornant et de la S.C.J. (Sauvegarde des Coteaux du Jarez), créée en octobre 1995, en partenariat avec la S.C.L. et qui regroupe 16 comités entre Saint Joseph et Sorbiers).

Le C.O.L. (Contournement Ouest de Lyon) se trouve donc placé au centre des précédents projets. Rappelons qu'en 1990, un projet départemental "Schéma de voirie des Coteaux du Lyonnais" proposait une nouvelle route à caractéristiques autoroutières entre Lentilly et Mornant, pour "servir de limite à l'agglomération" (déclaration du rapporteur au Conseil général).

Les études faites par la suite et le dossier de la C.R.C.L. "Contribution à la définition d'un projet local de développement" (oct. 1996) ont montré l'absurdité de ce dernier point. Avec 3 à 4 % de chômage, l'ouest lyonnais n'est ni désertique, ni en perte de vitesse économique, avec un accroissement marqué des entreprises qui y sont localisées bien supérieur à celui des entreprises de l'est de Lyon.

Créée le 7 mars 1990 et mobilisée dès le début contre une "autoroute qui ne voulait pas dire son nom", la S.C.L. a obtenu, en avril 1992, l'annulation des périmètres d'études (recours devant le tribunal administratif à Lyon). Cependant, pour mettre au point un "dossier de voirie de l'agglomération", le Conseil général, avec son président, a repris et renforcé le projet le 20 septembre 1993 pour réaliser en priorité une liaison A89-A45, repoussant à plus tard le "contournement Est par Satolas", cependant inscrit au schéma directeur, et jugé prioritaire par la D.R.E. (Direction régionale de l'équipement) et même (nov. 1993) par le préfet de région.

Après avoir réclamé que l'Etat prenne en charge le projet, le Président Mercier a pu déclarer en mars 1995 que "c'est aux gens de l'ouest de le demander" ! Or ceux-ci, et leurs élus notamment, ont en 1994 dit leur opposition (16 délibérations municipales). En dépit de cela, avec le projet d'aménagement du territoire (Loi Pasqua 6.2.95), le projet revenait pour une "étude d'opportunité", lancée le 24 mai 1996 par le préfet, sur une zone bien déterminée incluant les Coteaux du Lyonnais.

En réponse, 24 municipalités, arguant d'un développement (agriculture, PME, PMI, tourisme vert) refusaient tout au long du premier semestre 1996 les trois projets du maillage : antenne A89, C.O.L., A45.

## CARRIERES POCCACHARD SARL

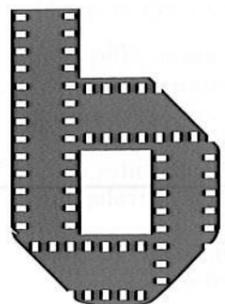
PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

LA RAPAUDIÈRE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE  
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

TEL. : 04 78 48 13 14 - Fax : 04 78 48 17 54

jean-louis bessenay  
photographe



KODAK Express  
Développement en  
1 heure ou 24 heures

04 78 57 04 89

103-105, av. Édouard Millaud  
69290 Craponne

**SALON INFINITIF**  
Pollionnay  
Tél. 04 78 48 17 65  
**Coiffure Mixte**

Le 2 décembre 1996, les élus apprenaient que le projet changeait de nature et devenait en fait un projet de transit national (et international) pour relier A6 et A7, en incluant dans l'étude les cantons de Givors et de Condrieu, avec un but : 74 % du transit, c'est-à-dire 45 000 véhicules par jour ; l'extension de la zone d'étude n'hésitant pas à inclure une partie du Parc Régional du Pilat !

Contre ce projet aberrant, recréant à proximité de Lyon une nouvelle rocade avec ses nuisances et ses potentialités de développement anarchique (urbain et industriel), les élus de l'ouest lyonnais et la S.C.L. organisaient la manifestation du 15 février 1997 à Lyon.

Le débat d'opportunité, se référant à la circulaire Bianco, a pu cette fois être porté devant les habitants (plus de 3 000 participants à diverses réunions) et un collectif d'élus opposés au C.O.L. a vu le jour après l'ouverture du débat le 21 février 1997 ; il regroupe aujourd'hui 520 élus pour 39 communes, avec maires, conseillers généraux, députés. Les contributions au débat, émanant du collectif et de la S.C.L. réclament des études plus cohérentes et dénoncent le parti pris anticipé des conclusions du dossier remis le 21 février. En indiquant les alternatives existantes, en dénonçant les risques accrus de pollution (chimique et sonore), en contestant la fluidification de la circulation

locale apportée par cette voie, ces contributions mettent en garde contre les dérapages de l'urbanisation et réclament en fait "une autre politique des transports", avec une utilisation efficace du rail pour acheminer les marchandises sur longues distances, prenant en compte le coût effectif du transport routier. Elles réclament aussi un développement des transports en commun, incompatible avec de tels projets.

La S.C.L. a remis sa contribution en préfecture le 13 juillet dernier, et le préfet peut donc, avec les membres de la commission du suivi, réaliser la synthèse qui permettra au nouveau ministre des transports de décider de la suite à donner à ce débat.

Les communes de l'ouest lyonnais ont fait le choix d'un développement harmonieux et maîtrisé, sans passésisme, mais sans concession envers des décisions technocratiques qui ne respectent ni la démocratie, ni le cadre de vie des habitants.

Nous devons rester vigilants, nous devons être forts. Rejoignez le Comité local de Pollionnay au sein de la S.C.L.

Pour le bureau, E. Brochet.

(Sources : secrétariat de la S.C.L. intercommunale).

## CORRESPONDANT DE PRESSE

Votre correspondant de presse est habilité à recevoir et à transmettre au journal tout ce qui concerne le "carnet du jour", naissances, mariages, décès, remerciements...

Les résultats sportifs du week-end doivent parvenir le dimanche avant 19 h.

Signalez les matches, concours, manifestations au moins 15 jours à l'avance.

Les annonces concernant les spectacles, expositions... pour la rubrique "suivez le guide" doivent me parvenir au moins 15 jours à l'avance.

Articles et correspondance sont à transmettre par courrier à :

Hervé de Rouville, avenue N.D. de Lorette 69290 Pollionnay.  
Par téléphone au 04.78.48.12.94.

## La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

Sa vue panoramique  
Son jardin à la française  
Son ruisseau à truites  
et bien d'autres surprises



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY Tél. : 04 78 48 15 73  
Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

Haute Coiffure Mixte

**Rénato**  
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud  
Dames : 04 78 57 33 60 - Messieurs : 04 78 57 32 29

## RÉPONSE

à la lettre de l'équipe enseignante  
au Conseil municipal du 31 janvier 1997

Reprenons les termes de la dite lettre : Y a-t-il eu maladresse de la part de la commune en ne prévenant pas M. Beaumont assez "protocolairement" de la vente de l'ancienne école (vente qui avait été programmée depuis longtemps - voir bulletin communal d'avril 1996) ? Mais c'était peut-être une aubaine à saisir et un délai de cinq mois était accordé pour trouver un autre logement, logement que M. Beaumont devra bien quitter à sa retraite. Tous les habitants de Pollionnay qui paient des impôts locaux n'auraient pas été fâchés de cet argent frais qu'il faudra bien trouver quelque part. Sur le plan du patrimoine culturel, l'école n'était ni démolie, ni supprimée, mais transférée. Quant au bâtiment lui-même, il n'a pas fait l'unanimité quand il a été construit. Les anciens (ceux nés à la fin du siècle dernier) trouvaient qu'il ressemblait à une grange avec son mur sans ouverture, tel qu'on le voyait en arrivant par la route de Vaugneray. Depuis les grands arbres de la villa Barange font écran et le dissimule. Il n'a pas représenté (en 1908 ou 1910) le même symbole que la mairie et la première école construite au lendemain de la Révolution.

D'autre part, qui dit patrimoine dit aussi entretien et pour utiliser l'ancienne salle d'école il fallait la mettre aux normes obligatoires et cela la commune n'avait pas besoin de ces frais supplémentaires. Elle a aussi d'autres souvenirs des anciens, non seulement les chapelles et les croix, mais aussi tous les puits ainsi que les maisons construites dans le style de l'époque (caves sous la maison et escalier avec en haut "les cadettes" - le mot ne doit être que patois), mais c'est ça aussi le patrimoine.

Quant au paragraphe "sur le plan de l'investissement de l'équipe pédagogique", que chacun juge et pense selon son propre sentiment, et le bénévolat (si bénévolat il y a) ne doit jamais être une contrepartie.

Un groupe des anciennes familles de Pollionnay.  
Georgette Belmon.

## ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

73 ter, rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne,

organise le SAMEDI 18 OCTOBRE 1997

son ramassage annuel

de textiles usagés, de chaussures (par paires attachées) et de radiographies périmées (les mettre à part des textiles) :

Opération "Moisson du Cœur 1997".

Notre commune se fera un devoir en participant à cette manifestation dont la réussite est capitale pour le bon fonctionnement de la Délégation du Rhône au profit des personnes handicapées de notre région.

Nous vous invitons à vider vos placards et à déposer votre collecte dans l'emballage de votre choix aux dates et aux endroits qui vous seront indiqués par communiqué de presse et par affiche.

## LETTRE

à Monsieur le Maire,

De nombreuses mesures existent afin de préserver notre environnement. Elles sont souvent oubliées, ou méconues de nombreuses personnes.

Serait-il possible de rappeler - par voie d'affichage en mairie et dans le prochain bulletin - les limitations préfectorales existantes (23 nov. 91, sauf erreur de ma part) concernant l'utilisation de tondeuses, débroussailleuses et autres tronçonneuses... ?

Interdiction les dimanches et jours fériés selon horaires, limitation des horaires en semaine, etc.

Je pense qu'il faudrait y ajouter qui contacter (garde champêtre ou gendarmerie ?) ainsi que les amendes encourues... en cas d'infraction.

Pour ma part, je souhaiterais que ceci soit complété d'un arrêté municipal concernant les feux "domestiques" de tailles, branchages et broussailles, avec au moins les mêmes limitations... comme cela existe dans d'autres communes voisines (Tour-de-Salvagny par exemple).

Persuadé que ces mesures vont dans le sens du mieux-vivre à Pollionnay, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.

Yves VISSAC.

## DON DU SANG

ETS LYON

Etablissement de transfusion sanguine de Lyon

Service des collectes :

Tél. 04.72.71.17.33 - Fax 04.72.71.17.63

LIEU : Centre d'animation de Grézieu-la-Varenne  
(face à la mairie)

JOURS : • Mercredi 18 mars 1998  
• Mercredi 17 juin 1998  
• Mercredi 16 septembre 1998  
• Mercredi 23 décembre 1998

HORAIRE : de 16 h 30 à 19 h 15  
Heure d'arrivée du chauffeur 16 h 15

Merci de faire confiance  
aux annonceurs qui aident  
à la parution  
du bulletin municipal

## SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES pour toutes ces manifestations.

THÈME DE LA SEMAINE NATIONALE :  
**Les retraités, des acteurs de changement.**

- **Lundi 20 octobre 1997**  
- 14 h 30, à Messimy, loto salle des fêtes.
- **Mardi 21 octobre 1997**  
- 9 h 30 à 17 h 00, au parc de Lacroix-Laval, thème "santé, forme physique, diététique" : voir détail dans l'encadré ci-contre
- **Mercredi 22 octobre 1997**  
- 14 h 30, à Charbonnières-les-bains, l'école de danse donnera un spectacle de danse classique, salle de spectacle.
- **Jeudi 23 octobre 1997**  
- 14 h 00, à Messimy, Pollionnay, Yzeron, Tassin, découverte du patrimoine, exposition des ateliers créatifs à l'Atrium (voir détail dans l'encadré page 25).
- **Vendredi 24 octobre 1997**  
- 14 h 30, à Tassin la Demi-Lune, fantaisie théâtrale : *La dame de Valparaiso*, le Club loisirs et Amitié et Christiane Bart, exposition des ateliers créatifs à l'Atrium.
- **Samedi 25 octobre 1997**  
- 14 h 30, à Courzieu, Bal (service de cars), salle des sports. Exposition des ateliers créatifs

LE MARDI  
21 OCTOBRE 1997

### JOURNÉE SUR LE THEME La forme physique, la diététique, la santé.

- 9 h 30 : début de la journée,
- 9 h 45\* : activités sportives :
- **marche\*** : deux circuits, un petit parcours et un grand. Vous serez accompagné par des personnes expérimentées du club "Le Lierre".
  - **atelier divers** :
    - 1 - Danse d'animation,
    - 2 - Tennis de table,
 Ces deux activités seront animées par le CODA-PRS (Comité départemental des activités physiques de la retraite sportive).
  - 3 - Séance de gymnastique animée par Madame Delorme.
  - 4 - Parcours de santé.
- 12 h 00 à 13 h 30 : repas (prix 50 F) : inscription obligatoire auprès de votre mairie, chèque à l'ordre du club "Le Lierre".
- 13 h 30 à 14 h 30 : temps de repos.
- 14 h 30 : conférence (à définir) ; reprise des ateliers sportifs (1, 2, 3,4).
- 16 h 00 : goûter.
- Vous pouvez profiter de cette journée comme bon vous semble, en venant toute la journée ou par demi-journée.*
- Vous pouvez également durant cette journée visiter le musée de la poupée, effectuer une promenade à l'intérieur du domaine avec le petit train, feuilleter des livres autour de la forme physique, la diététique, la santé (Librairie Decitre). Nous vous souhaitons une bonne journée.*
- Cette journée est organisée par les communes de GREZIEU-LA-VARENNE, MARCY-L'ÉTOILE, SAINTE CONSORCE.
- \* Début de l'activité 9 h 45 précise.

## SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS

DÉCOUVERTE  
DU PATRIMOINE  
AVEC L'APRAC  
(Association de promotion rurale d'art et de culture)

JEUDI 23 OCTOBRE 1997

Rendez-vous à 14 heures à l'église de Messimy où nous serons attendus par Monsieur Parret pour guider notre visite.

Nous rejoindrons ensuite, à 15 heures 30, la chapelle de Larny à Pollionnay où nous serons attendus par Madame Chavand.

Puis, à 17 heures, nous irons à la chapelle Saint Jean Baptiste de Chateaufieux à Yzeron où nous serons attendu par Madame Lutz.

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

Le Conseil Général du Rhône a institué, en 1984, un prix annuel destiné à récompenser les meilleures actions de sauvegarde du patrimoine historique et artistique du département.

Chaque année, les communes rurales du département (hors Communauté urbaine ou comptant moins de 5 000 habitants dans la Communauté urbaine), les associations et les particuliers peuvent se porter candidats pour la restauration récente et complètement réalisée d'un élément du patrimoine culturel local.

Un jury composé de spécialistes se réunit à l'automne pour l'examen des candidatures et l'attribution des prix aux lauréats désignés dans chacune des catégories.

La collaboration de tous est vivement souhaitée pour porter l'information auprès du public et susciter des actions, à titre individuel ou associatif, susceptibles d'être récompensées.

La clôture des dossiers est prévue cette année le 30 octobre. Tous renseignements peuvent être pris au Service Culture, Patrimoine et Tourisme du Conseil Général (tél. 04.72.61.78.66).



## INFOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### Concours de poésie 1998

La Compagnie théâtrale "A tour de rôles" de Messimy organise un concours de poésie, s'adressant à tous, sans sujet imposé, dont les résultats seront donnés en février 1998, au cours d'une soirée-poésie semblable à celle d'avril 1996 qui avait d'ailleurs remporté un vif succès.

#### Règlement du concours :

- Poésie libre ou classique (observant les règles de versification).
- Catégorie adulte (à partir de 18 ans).
- Catégorie enfant des écoles (CE à CM2).
- Les poèmes seront dactylographiés (aucun poème manuscrit ne sera accepté).
- Un seul poème par envoi.
- Les poèmes devront être envoyés en 3 exemplaires dans une grande enveloppe avec mention de la catégorie "adulte" ou "enfant", sans signature, ni signe distinctif, accompagné dans cette même enveloppe d'une petite enveloppe cachetée à l'intérieur de laquelle seront indi-

qués les nom, prénom, adresse, catégorie et âge de l'auteur, afin de préserver l'anonymat du poème.

- Les plagats ou copies seront évidemment refusés.
- Tout envoi non conforme au règlement sera mis hors concours.

Les envois doivent être adressés, avant le 15 décembre 1997, à :

Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais  
20, chemin du Stade 69670 Vaugneray

Le jury sera composé essentiellement de poètes, d'enseignants de lettres ne participant pas au concours, et d'un représentant de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Alors, dès maintenant, laissez libre cours à votre imagination, à vos émotions, à vos sentiments, et... envoyez votre plus beau poème !

Les prix seront offerts par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

## ÉTUDIANTS ET COUVERTURE SOCIALE

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

### • Cotiser est-ce obligatoire et à quel âge ?

L'assurance au régime étudiant est obligatoire pour les études de niveau post-baccalauréat pour les jeunes ayant 20 ans en cours d'année universitaire, lorsque les parents sont affiliés au régime général de la Sécurité Sociale.

Les enfants dont le parent assureur est affilié au régime des Travailleurs Non Salariés Non agricoles, doivent cotiser dès leur inscription dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire le cas échéant avant 20 ans.

En revanche, les étudiants étrangers relevant de l'Espace Economique Européen munis d'un imprimé E 111 sont dispensés de cette cotisation.

Par mesure de simplification, l'affiliation a lieu en début d'année universitaire avec effet au 1er octobre de l'année universitaire jusqu'au 30 septembre de cette même année.

### • Et les couples d'étudiants ?

Si les deux conjoints sont étudiants, ils doivent l'un et l'autre être affiliés à la Sécurité Sociale étudiante. Dans ce cas deux cotisations étudiantes sont dues.

Si l'un des conjoints est salarié, l'autre conjoint étudiant est alors dispensé d'affiliation et donc de la cotisation au régime étudiant. L'étudiant présente alors la carte d'assuré social de son conjoint salarié où figurent son nom et sa date de naissance.

S'il s'agit de vie maritale, l'étudiant présente la carte d'assuré social du concubin, sur laquelle figure également son nom et sa date de naissance.

### • Si je travaille, suis-je dispensé de cotisation ?

Seule l'activité salariée permanente qui dure du 1er octobre jusqu'au 30 septembre suivant dispense de l'affiliation au régime étudiant.

Les activités temporaires (travail en juillet et août par exemple) ne permettent pas une dispense d'affiliation.

### • Combien ça coûte ?

Pour l'année universitaire 1997/1998, la cotisation s'élève à 1 020 F.

### • Si je suis boursier, dois-je m'acquitter de ma cotisation ?

Seule l'attestation d'attribution de bourse définitive dispense du versement de la cotisation au régime étudiant. Cependant, la plupart du temps, cette attribution n'est connue que tardivement. L'étudiant doit s'acquitter normalement de sa cotisation qui lui sera remboursée sur présentation du justificatif. Cette demande accompagnée d'un imprimé spécifique sera adressée à l'URSSAF.

### • Quel sera mon centre de paiement ?

Pour la région lyonnaise, deux centres mutualistes regroupent les assurés du régime étudiant, il s'agit :

- de la **Mutuelle Nationale des Etudiants de France (MNEF)**

- et de la **Section Mutualiste des Etudiants de la Région Rhône-Alpes (SMERRA)**.

Quel que soit le choix mutualiste que l'étudiant aura fait, et même, s'il est couvert par une autre mutuelle, l'un de ces centres servira de centre paiement pour la part du régime obligatoire.

### INFOS SERVICE

Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de Lyon

Service Immatriculation - Tél. 04.72.75.81.55

du mardi au vendredi

de 9 h 00 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 00

le samedi de 9 h 00 à 14 h 00

(nos services sont fermés le lundi)

Accueil public : 73, rue Louis-Blanc 69006 Lyon.



## QUALIDOM

### TOUS LES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

- Une ligne téléphonique 7 jours sur 7, de 7 h à 21 h : 04.72.77.02.02.
- Un réseau d'associations conventionnées, signataires de la Charte qualité QUALIDOM.
- Toute intervention à domicile effectuée par du personnel déclaré vous donne droit à une économie d'impôts (50 % des sommes versées).
- Travaux ménagers : occasionnels ou réguliers (ménage, préparation des repas, entretien du linge...).
- Hygiène corporelle : aide à la toilette, levers ou couchers de la personne...
- Garde à domicile : quelques heures par jour, journée, nuit, week-end, 24 h/24, semaine : enfants, personnes âgées ou/et handicapées, malades...
- Accompagnement d'enfants : école, activités extrascolaires, aide aux devoirs...
- Accompagnement d'un adulte : courses, sorties, aide aux formalités administratives, transports des personnes handicapées et/ou âgées...
- Entretien bricolage : tous travaux qui ne relèvent pas d'un professionnel : jardinage, petits dépannages...
- Transport, livraison, ramassage : repas, linge (avec ou sans repassage...)
- Autre intervention : téléalarme...

## C.D.H.S.

### Comité départemental d'hygiène sociale

Le Centre de prévention de Vaise propose à la population :

- une consultation de pneumologie avec radiographie pulmonaire,
- une consultation d'aide au sevrage tabagique,
- des séances de vaccinations BCG.

Nous pouvons également aider toute association ou groupe à organiser des informations collectives concernant la santé. "La prévention ne se limite pas à l'information mais permet aussi d'offrir un espace de parole afin de contribuer à une responsabilisation de chacun".

### CENTRE DE PRÉVENTION

31, rue du Souvenir - BP 9222

69264 LYON cedex 09

Tél. 04.78.47.82.60.

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (16 h le vendredi).

### CONSULTATIONS ET VACCINATIONS

#### Dépistage des Maladies Respiratoires

(Examen radiologique - médecin pneumologue)

Mardi 14 h 00 à 15 h 30 - Jeudi 16 h 00 à 17 h 30  
Sur R.V.

#### Séances de radiophotos ou graphies pulmonaires

Mardi 15 h 30 à 17 h 00 - Jeudi 13 h 30 à 15 h 30  
Sur R.V.

#### Sevrage Tabagique

Mercredi 14 h 30 à 16 h 00 - Sur R.V.

#### Vaccination BCG

I.D.R. : Vendredi 11 h 30 à 12 h 30

B.C.G. : Mardi 8 h 15 à 9 h 00

### PERMANENCES MEDICO-SOCIALES

Assistante Sociale - Infirmière

Jeudi 14 h 00 à 16 h 30 - Mercredi 9 h 00 à 11 h 00

### ACTIONS DE PREVENTION

M.S.T. - SIDA - Tabagisme - Maladies respiratoires

Renseignements

Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

Vendredi

8 h 30 à 11 h 30 et 14 h 30 à 16 h 30



# E. LECLERC

## GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP  
et le vendredi jusqu'à 20h



# *La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos*



*Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...*



**Pour vous servir : Non-Stop  
de 9 h à 19 h du lundi au samedi  
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Libre-service  
de la plante**

**esbos**

Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile  
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96